

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1713

présenté par
Mme Bechtel

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.